

Parlement, ses jugements devant un jury, la charte de ses libertés, ses nobles Universités, ses cathédrales et ses églises splendides. Tout cela et bien d'autres choses, elle l'a hérité de ses ancêtres catholiques. "

La navigation à vapeur à travers l'Atlantique

La navigation à vapeur à travers l'Atlantique est d'origine relativement récente. La ligne Cunard, établie, en 1839, a commencé à faire un service bi-mensuel à Halifax et Boston en 1846. Avant cette époque on ne pouvait envoyer de lettres du Canada à la Grande-Bretagne par la voie des Etats-Unis, autrement que par le moyen d'un agent dans ce dernier pays. Ce n'est qu'en 1849 qu'a été fait un arrangement avec les Etats-Unis pour l'échange gratuit des malles. On n'a pas essayé d'établir de communication à vapeur avec le Saint-Laurent avant 1852, et la tentative faite cette année-là n'a pas réussi. En 1853, la maison McKean, McLarty & Co., de Liverpool, entreprit d'établir une ligne de vapeurs, mais ne put remplir les conditions de son contrat, qui limitaient la traversée à 14 jours, ses navires prenant au moins 20 jours pour le trajet. Elle dut par conséquent y renoncer, et MM. Allan se chargèrent de l'entreprise : mais l'aubaine de la guerre de Crimée qui pendant les premières années nécessita l'emploi de maints transports et gabares fut une trop forte tentation, et on ne put résister aux prix offerts pour les services de tous les steamers disponibles. On croit généralement et on affirme que les premières tentatives pour l'établissement de lignes de steamers par la voie du Saint-Laurent furent faites en 1851 ou 1852, mais cela n'est pas exact, car le 15 février 1825 était envoyé, de la part du chevalier de Kerry, à M. Wilmot Horton, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, un mémoire proposant l'organisation d'un service de navigation à vapeur, selon les termes de la lettre accompagnant le mémoire, " entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord. "

La presse anglaise

L'attitude de la presse anglaise des deux mondes au sujet du second procès Dreyfus, est une honte et une disgrâce.